

## PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Procès-verbal d'une séance régulière du Comité consultatif en Environnement de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, tenue le 25 avril 2022, à 19h au 765, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0.

Sont présents : messieurs Serge Pronovost, Sylvain Harvey, Joël Mercier ainsi que mesdames Stéphanie Duchesne, Julie Marc-Aurèle et Caroline Desrosiers.

Est également présent : monsieur Mathieu Langlois, directeur du service de l'Environnement, ce dernier agissant à titre de personne ressource et secrétaire.

Est absente : Mme Ginette Grenier.

À 19h05, la présidente déclare la séance ouverte.

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Stéphanie Duchesne, appuyé par Julie Marc-Aurèle et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 28 mars 2022
3. Invité (M. André Goulet, ing. f.) – principes règlementaires relatifs à l'abattage d'arbres à Sainte-Anne-des-Lacs
4. Suivis
  - 4.1 RCI
  - 4.2 Cartographie remplacement des puisards
5. Dérogations mineures / projets de lotissement / réglementation
  - 5.1 Dérogation mineure – 55 chemin Godefroy
6. Affaires nouvelles
  - 6.1 Livret station de lavage – CRE Laurentides
  - 6.2 Cartographie installation septique 100m des lacs
7. Varia
  - 7.1 Bénévolat fête des voisins 4 juin et journée de l'arbre mi-mai
  - 7.2 Réunion membres du CCE 4 mai
8. Dépôt de documents

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **2. Adoption des procès-verbaux du 28 mars 2022**

Il est proposé par Joël Mercier, appuyé par Stéphanie Duchesne et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal corrigé de la séance du Comité consultatif en Environnement du 28 mars 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **3. Invité (M. André Goulet, ing. f.) – principes réglementaires relatifs à l'abattage d'arbres à Sainte-Anne-des-Lacs**

M. André Goulet est venu présenter les résultats du mandat lui ayant été octroyé et portant sur des recommandations réglementaires relatifs à l'abattage d'arbres à Sainte-Anne-des-Lacs. M. Goulet est ingénieur forestier et cogestionnaire pour l'Institut des Territoires, un organisme à but non lucratif œuvrant, entre autres, dans le domaine de la conservation milieux naturels.

À la suite de la présentation et de la période des questions, les membres du CCE sont satisfaits des informations transmises. Les membres du CCE sont d'avis que la réglementation actuelle présentait de sérieuses lacunes et qu'un encadrement réglementaire plus serré doit être mise en place.

Les membres du CCE énoncent toutefois que les principes réglementaires liés à l'arboriculture et la gestion des arbres morts, tels que proposés, pourraient être difficile à appliquer et raison de sa complexité pour le citoyen.

Le secrétaire explique que la prochaine étape sera de débiter la rédaction du nouveau règlement, et ce, dans les prochains mois.

## **4. Suivis**

### **4.1 RCI**

Le secrétaire mentionne que les prochaines étapes sont une consultation publique en mai, concernant la modification au Plan d'urbanisme (laquelle a rendu possible l'adoption d'une résolution de contrôle intérimaire) et l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire en juin.

Le secrétaire mentionne qu'un échéancier précis a déjà été fourni aux membres du conseil. Cet échéancier sera également transmis aux membres du CCE.

### **4.2 Cartographie remplacement des puisards**

Le secrétaire présente une cartographie des travaux de remplacement des puisards en cours. La carte présente l'emplacement des puisards remplacés et ceux demeurant encore à l'être. La carte avait été demandée par les membres du CCE lors de la séance du mois de mars.

Les membres du CCE reconnaissent l'effort déployé pour le remplacement de ces puisards. Ils recommandent néanmoins une approche plus sévère pour ceux n'ayant pas encore mis leurs installations aux normes.

Le secrétaire mentionne qu'une lettre a été transmise en décembre dernier indiquant que l'amende prévue à l'article 11 du règlement 442-2018 sera appliquée pour ceux n'ayant pas encore remis leur installation aux normes à la fin octobre 2022.

## **5. Dérogations mineures / projets de lotissement / réglementation**

### **5.1 Dérogation mineure – 55 chemin Godefroy.**

Le secrétaire du CCE représente la demande de dérogation mineure et projette les documents en soutien à la demande.

Les membres du CCE désirent recommander au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure visant la construction d'une habitation unifamiliale et de sa galerie annexée respectivement à 6,78 mètres et 5,51 mètres d'une limite latérale plutôt qu'à 7,6 et 5,6 mètres, le tout tel que requis au règlement de zonage 1001.

Les raisons évoquées par les membres pour appuyer cette recommandation sont :

- La nouvelle construction améliore le respect de la protection de la bande riveraine puisque le bâtiment projeté ne sera pas situé en bande riveraine ;
- La non-conformité envers les marges latérales proposées est considérée comme étant mineure ;

## **6. Affaires nouvelles**

**6.1 Livrets station de lavage – CRE Laurentides** Le secrétaire ayant déjà préalablement transmis le livret de promotion de la station de lavage confectionné par le CRE Laurentides, les membres du CCE recommandent les modifications suivantes au livret :

- De penser à mettre un énoncé fort sur la page frontispice. L'énoncé proposé est le suivant : « protégeons nos lacs » ;
- Apposer l'adresse de la station de lavage sur le page frontispice ;
- Ajouter qu'il n'est pas permis de laver son embarcation près des plans d'eau ;
- Ajouter le nettoyage des équipements nautiques et non seulement leur inspection.

Les membres du CCE recommandent que les livrets soient par la suite distribués dans tous les édifices publics ainsi que dans les principaux commerces de la municipalité.

**6.2 Cartographie installation septique 100m des lacs** Le secrétaire présente un projet cartographique localisant l'ensemble des installations septiques présentes dans un tampon de 100m des principaux plans d'eau de la municipalité et selon l'âge de l'installation. Une carte présente la localisation des installations datant d'avant 1981 et une autre carte celles entre 1981 et 1990.

Face au constat cartographique présenté, les membres du CCE recommandent que des efforts concertés soient mis en place afin d'acquérir les connaissances nécessaires sur l'état des installations septiques et le suivi de leur remplacement, et ce, dans une vision moyenne à long terme. Le sujet est à développement et sera remis à l'ordre du jour des prochaines séances du CCE.

## **7. Varia**

**7.1 Bénévolat fête des voisins 4 juin et journée de l'arbre mi-mai** Mme Ginette Grenier, Serge Pronovost et Stéphanie Duchesne ont fourni leur candidature comme bénévole lors de la journée de l'arbre du 14 mai prochain.

M. Serge Pronovost va se charger de préparer les effets nécessaires pour recueillir des fonds pour le fond environnement de la municipalité dans le cadre de la journée du 14 mai.

Le secrétaire mentionne que la journée aura lieu beau temps mauvais temps et que des tentes pourront possiblement être mises en place lors de la journée en cas de pluie.

Concernant la fête des voisins du 4 juin, le secrétaire va évaluer les besoins en termes de bénévolat selon le taux de participation des citoyens.

**7.2 Réunion CCE membres 4 mai** Un courriel commun sera initié par le secrétaire pour la rencontre des membres citoyens du CCE. La rencontre du 4 mai est annulée. Les membres du CCE doivent informer le secrétaire de la date choisie afin que ce dernier puisse faire la réservation de la salle.

## **8. Dépôt de documents**

**9. Levée de la séance** Le président déclare la séance levée à 21 :45, proposé par Julie Marc-Aurèle et secondé par Stéphanie Duchesne.

---

**Tableau des suivis**

Suivi du budget disponible pour le fonds environnemental	M Langlois
----------------------------------------------------------	------------

Serge Pronovost  
Vice-président

Mathieu Langlois  
Directeur du service de l'Environnement